

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

24 février 2021 à 18 heures en visioconférence

Le vingt-quatre février deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le onze février deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
 ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, déléguée de St-Julien-en-V.
 BLUNAT Pierre, délégué de Vinay, arrivée 19h15
 CHARMET Martine, déléguée CD26
 CORREARD Michel, délégué de Châtillon en Diois
 DU RETAIL Valérie, déléguée de Die
 DYE Jean-Christophe, délégué de St-Martin-en-V.
 FILLET Pierre Louis, délégué CCRV, départ 19h50
 GAGNIER Gérard, délégué CCVD
 GIMELLE Dominique, délégué de St Nazaire en R.
 HABFAST Claus, délégué de Grenoble, arrivée 18h35
 MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors
 MULYK Fabien, délégué CD38, départ 19h35
 NAVA Nicole, déléguée de St Marcellin
 PEYRETOUT Nicolas, délégué de La Motte Fanjas
 TREGRET Agnès, déléguée de Le Percy en Trièves
 VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : 18 (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 19
 Pouvoirs : 18
 Total : **37** (mini 25)

Délégués ayant donné pouvoir :

AURIAS Claude, délégué Conseil Régional
 BLANC Didier-Claude, délégué Conseil Régional
 BLUNAT, Pierre, délégué Vinay (ville-porte) jusqu'à 19h15
 KRAEMER Michael, délégué CCMV
 MORIN Christian, délégué CD26
 PFANNER Virginie, délégué Conseil Régional

Participaient également à la réunion :

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, 1^{er} VP du conseil scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 27 janvier 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 24 février 2021

Accompagnement à la finalisation du dossier de candidature pour
 l'obtention du label Réserve Internationale de Ciel Étoilé

Le Parc naturel régional du Vercors en collaboration avec la Réserve Naturelle des Hauts plateaux du Vercors a pour ambition de créer une Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE). Le label RICE reconnaît l'engagement d'un territoire pour la préservation de son environnement nocturne et pour la qualité de son ciel étoilé. Afin d'obtenir ce label, le territoire doit remplir des obligations de moyens et de résultats, en mettant en place des actions d'amélioration de l'éclairage (public et privé) et en mesurant la qualité de son ciel nocturne. Pour cela, l'engagement de tous les acteurs du territoire est nécessaire, à commencer par celui des communes pour la gestion de leur éclairage public. Le label a également pour ambition de promouvoir de nouvelles activités sur le territoire en valorisant une ressource de plus en plus rare, le ciel étoilé. Le label est décerné par l'International Dark Sky Association (IDA) basée aux Etats-Unis.

Une RICE se compose d'une zone cœur et d'une zone périphérique. Le projet du Vercors prévoit d'inclure 39 communes dans le périmètre, dont 13 communes de l'Isère (du Trièves et des Quatre Montagnes) et 26 communes de la Drôme (du Royans Vercors, du Diois et de la Gervanne). Le ciel de la zone cœur doit être d'une qualité exceptionnelle et remarquable par rapport au reste du territoire. Elle ne possède pas de sources lumineuses importantes, tous les points lumineux sont connus et respectent des règles précises sur l'intensité lumineuse, la direction du flux lumineux et le spectre de la lampe. Les zones cœur de RICE sont, pour la plupart, inhabitées ou avec une densité très faible d'habitation. Elles correspondent à des espaces déjà protégées pour leur intérêt patrimonial, scientifique ou naturel. La zone périphérique entoure toute la zone cœur. Les acteurs s'y engagent à améliorer leurs pratiques d'éclairage pour contribuer à la qualité du ciel de la zone cœur et la préserver de la pollution lumineuse. Des règles en termes d'éclairage y sont recommandées et un minimum de communes doivent s'engager à les respecter progressivement. Le Parc a publié en 2020 [un guide qui présente ces recommandations](#).

Le Parc travaille depuis 2018 sur la **préparation du dossier de candidature au label RICE** et a déjà mobilisé la plupart des communes directement concernées avec l'appui des syndicats d'énergie. L'objectif en 2021 est de finaliser cette candidature et de la déposer auprès de l'IDA d'ici la fin de l'année.

Le dossier associera la Réserve Naturelle des Hauts plateaux du Vercors, les 39 communes du Parc de la zone concernée, les deux syndicats d'énergie (Territoire d'Énergie Drôme et Territoire d'Énergie Isère), les départements de l'Isère et de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs associatifs intervenants sur l'éducation à l'environnement ou l'astronomie. Le dossier doit comprendre :

- une analyse de l'éclairage existant sur les zones cœur et périphérique,
- un plan d'action pour améliorer l'éclairage,
- des mesures de qualité du ciel réalisées avec des instruments dédiés,
- des modélisations de la réduction de la pollution lumineuse entraînée par les travaux d'amélioration de l'éclairage,
- et l'élaboration d'actions de sensibilisation menées sur le territoire à destination des habitants et des visiteurs.

Ce dernier axe est particulièrement important pour le Vercors puisque le projet cherche à faire de la valorisation du ciel nocturne un atout touristique dans une logique de diversification

des activités. Une RICE peut en effet constituer un élément d'attractivité supplémentaire pour le Vercors, et en particulier pour certains de ses sites (Mont-Aiguille, Gresse-en-Vercors...), comme c'est le cas dans les RICE précédemment créées en France : Pyrénées, Mercantour et Cévennes. Des actions de formation ont ainsi déjà été menées dans le Vercors, associant des professionnels du tourisme (OT, hébergeurs, accompagnateurs).

Description de l'action financée :

Au delà de la mission du Parc sur la mobilisation et l'implication des partenaires et la coordination du dépôt de la candidature, des moyens sont nécessaires pour :

- Une mission technique d'accompagnement qui permettra de compléter certains aspects du dossier de candidature :
 - des mesures complémentaires de qualité du ciel nocturne notamment dans la partie iséroise de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux et sur les ENS de Font d'Urle et d'Ambel,
 - la compilation des données d'éclairage public des communes,
 - des modélisations numériques des améliorations techniques prévues sur l'éclairage à partir des données disponibles des communes,
 - un appui au Parc dans la rédaction de la candidature et ses relations avec l'International Dark Sky Association.
- La production d'outils de communication sur le projet et ses enjeux (roll-up, brochure)
- La mise en place de formations sur la pollution lumineuse, l'éclairage, l'astronomie, etc. à destinations de professionnels du tourisme (hébergeurs, accompagnateurs).

Budget prévisionnel sur l'année 2021 :

Dépenses		Recettes	
Mission d'accompagnement	17 000 €	Département de l'Isère	5 300 €
Production d'outils de communication	4 000 €		
Mise en place de formations	3 000 €	Région AURA	18 700 €
Total des dépenses	24 000 €	Total des recettes	24 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'accompagnement à la finalisation du dossier de candidature pour l'obtention du label Réserve Internationale de Ciel Etoilé tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 24 février 2021

Projet culturel - Résidence d'artiste au Mémorial de la Résistance

Dans le cadre du développement thématique du Mémorial de la Résistance du Vercors (refonte muséographique centrée sur l'« engagement » et un parcours sur l'architecture), l'approche artistique permet de mobiliser la réflexion des visiteurs d'une autre manière.

Ce projet aura ainsi pour objectif de réaliser des oeuvres artistiques sur le Mémorial, le processus de création artistique ayant autant d'importance que l'oeuvre réalisée elle-même.

Il s'agirait donc de mettre en place une résidence d'artiste entre avril et août 2021. Celle-ci s'organiserait en cinq semaines de résidence au Mémorial, à raison d'une semaine par mois et serait organisée en plusieurs phases :

- Une phase de recherches territoriales.
- Une phase d'interaction avec les habitants (possibilités de travailler avec les écoles).
- Une phase de travail avec les acteurs du Mémorial.
- Une phase de réalisation avec du travail prévu en atelier, pendant laquelle des visites d'ateliers pourront être organisées à destination des habitants (public divers, écoles et centres de loisirs).

La dernière semaine de la résidence enfin sera consacrée au montage de l'exposition.

Les objectifs de ce projet artistique sont les suivants :

- diversifier les approches pour parler de la Résistance dans le Vercors,
- accueillir un artiste en résidence dans un cadre qui n'est pas forcément prévu pour cela
- permettre de faire découvrir à différents publics le processus de création
- commenter les oeuvres *in situ*.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Frais déplacement et de résidence	7 500 €	Région AURA (fonctionnement lignes Parc)	7 000 €
Honoraires résidence			
Matériel, matière première			
Droits d'auteur de l'exposition	500 €	Autofinancement PNRV	1 000 €
Total des dépenses	8 000 €	Total des recettes	8 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour le projet culturel de résidence d'artiste au Mémorial de la Résistance,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de la Région,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 24 février 2021**

Appel à projet pour l'atlas de la biodiversité communale
de l'Office national de la Biodiversité :
candidature du Parc et des communes intéressées

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné.

Il constitue une aide à la décision pour les collectivités territoriales concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux. Un ABC a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire concerné ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité (notamment via les sciences participatives, des visites sur site, des conférences etc.) ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

Un appel à projets national est en cours, lancé par l'Office Français pour le Biodiversité, dans le cadre du Plan de relance.

Aujourd'hui, le Parc souhaite proposer aux communes du territoire de **s'associer à la réponse à cet appel à projet**. Le Parc étant déjà engagé sur certaines communes et en contact avec de nouvelles communes intéressées, il propose de porter **une candidature unique, en partenariat étroit avec les communes souhaitant s'engager**.

En effet une candidature portée à l'échelle du Parc est intéressante, dans la mesure où elle permettra de toucher une portion significative du territoire et de mutualiser certains moyens.

Pour le portage de cet ABC, un conventionnement est envisagé pour fixer le cadre du partenariat avec les communes qui répondront avec le Parc.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'engagement du Parc du Vercors pour répondre à l'appel à projet de l'Office national de la Biodiversité « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 » en partenariat avec les communes du territoire intéressées,
- d'**APPROUVER** le portage du dossier par le Parc du Vercors pour le compte des communes,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de l'Office national de la Biodiversité,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 24 février 2021

Création d'un emploi de garde de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors est gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors pour le compte de l'Etat.

Une convention de gestion fixe les modalités de gestion. Conformément à cette convention, le Parc naturel régional du Vercors recrute les membres de l'équipe de la Réserve naturelle, garants de la bonne exécution de la gestion de cette réserve.

Les gardes de la Réserve naturelle contribuent en effet à la mise en œuvre du plan de gestion, aux suivis scientifiques et naturalistes, à la sensibilisation et l'information des publics, à l'accompagnement des activités autorisées sur les Hauts Plateaux, et assurent une mission de veille, de surveillance et de police de l'environnement.

Suite à des mouvements de personnel, la Réserve naturelle recrutera un garde en juin 2021.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un emploi de garde de la Réserve naturelle, créé à temps complet, et ce à compter du 1er juin 2021,
- de **DIRE** que cet emploi relève du grade de technicien principal,
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien principal, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 24 février 2021

- 2021.B 09** Accompagnement à la finalisation du dossier de candidature pour l'obtention du label Réserve Internationale de Ciel Etoilé
- 2021.B 10** Projet culturel - Résidence d'artiste au Mémorial de la Résistance
- 2021.B 11** Appel à projet pour l'atlas de la biodiversité communale de l'Office national de la Biodiversité : candidature du Parc et des communes intéressées
- 2021.B 12** Création d'un emploi de garde de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Fait et délibéré le 24 février 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 24 février 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.